COMPTE-RENDU DE SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 4 JUILLET 2018

Etaient présents: Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR, Monsieur Joël BAILLARD; Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL, Messieurs Julien LACHEVRE et Eric DEYBACH; Commune de CIDEVILLE, Monsieur René SAGNOT suppléant; Commune de CRIQUETOT-SUR-OUVILLE, Messieurs Claude LESEIGNEUR et Philippe LACAISSE; Commune d'ECTOT L'AUBER, Monsieur Guy VIGREUX; Commune de FLAMANVILLE, Messieurs Benoît LEMERCIER et Christophe CHOLLET; Commune de GREMONVILLE, Monsieur Jack DANEZAN; Commune de GEUTTEVILLE, Madame Corinne DESOGERE; Commune d'HUGLEVILLE-EN-CAUX, Monsieur Jean-Michel TRAVERS; Commune de MOTTEVILLE, Monsieur Yves PETIT suppléant; Commune d'OUVILLE L'ABBAYE, Monsieur Jacques LEMERCIER; Commune de ST MARTIN AUX ARBRES, Madame Nadine MONTIER et Monsieur Daniel SANSON; Commune LE SAUSSAY, Messieurs Bruno BERTRAND et Stéphane VALLE suppléant; Commune ST OUEN DU BREUIL, Monsieur Claude JOUANGUY; Commune de VIBEUF, Monsieur Olivier HOUDEVILLE; Commune de YERVILLE, Messieurs Alfred TRASSY-PAILLOGUES et Daniel COLLARD; Communauté de Communes CAUX AUTREBERTHE, Messieurs Hubert HONDIER et Jean-François CHEMIN.

Etaient absents: Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR, Monsieur Bernard DAM; Commune de BOURDAINVILLE, Monsieur Benoît BOURGEOIS; Commune de CIDEVILLE, Messieurs Thierry GUILLON et Remi LERONDEL; Commune d'ECTOT L'AUBER, Dominique LEVREUX; Commune de GREMONVILLE, Monsieur Hervé WALLERICH; Commune de GEUTTEVILLE, Monsieur Stéphane MARIE; Commune d'HUGLEVILLE-EN-CAUX, Monsieur Jérémie PALIOTTI; Commune de MOTTEVILLE, Messieurs Christophe BIARD et Tony LEURY; Commune d'OUVILLE L'ABBAYE, Monsieur Olivier LECONTE; Commune LE SAUSSAY, Madame Hélène BOONE; Commune de ST OUEN DU BREUIL, Monsieur Cédric VOLAND; Commune de VIBEUF, Monsieur Patrice RAGOT; Communauté de Communes CAUX AUSTREBERTHE, Monsieur François ROYER.

<u>Absents excusés</u>: Commune de BOURDAINVILLE, Madame Séverine FREMONT; Commune de GUEUTTEVILLE, Monsieur Gauthier CUVELIER; Communauté de Communes CAUX AUSTREBERTHE, Madame Josée GODEFROY.

<u>Assistaient également</u>: Monsieur Samuel GENDRIN, Madame Alexandra CABY et Christine CUVILIER (stagiaire), SMAEPA de Yerville.

Pouvoirs : néant

Secrétaire de séance : Commune de YERVILLE, Mr Daniel COLLARD

ORDRE DU JOUR

- Approbation du comte rendu de la précédente réunion
- Création d'un poste d'adjoint technique et recrutement d'un contractuel en CDI
- Décision Modificative n°1
- Marché « CONSTRUCTION STEP HUGLEVILLE-EN-CAUX / ST OUEN-DU-BREUIL » Avenant 1 MOE
- Marché « TRAVAUX EXTENSION RESEAUX ASSAINISSEMENT COMMUNES DE FLAMANVILLE et CRIQUETOT-SUR-OUVILLE » : Choix des Entreprises et Avenant 1 MOE
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

<u>APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 06 MARS 2018</u>

Le Président procède à la lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres du Comité Syndical présents.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT ET RECRUTEMENT EN CDI POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'actuellement un de nos agents est recruté en contrat saisonnier depuis le 16 avril 2018 pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 15 octobre 2018. Vu les constructions de Stations d'Epuration en cours et à venir,

Vu la satisfaction du travail de cet agent,

Vu la candidature de cet agent,

Il convient de créer un second poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 16 octobre 2018.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical d'accepter le recrutement de cet agent en contrat à durée indéterminée à compter du 16 octobre 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 16 octobre 2018
- ACCEPTE le recrutement de l'agent en contrat à durée déterminée à compter du 16 octobre 2018.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité à l'article 6411
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

DECISION MODIFICATIVE N°1 : ACHAT DE VEHICULES

Afin de faire face au problème récurrent de surcroit de travail pour l'entretien des sites d'épuration en période estivale, le Président propose aux membres du Comité Syndical de délibérer sur l'achat d'un nouveau tracteur plus puissant (50 Chevaux) et sur l'achat d'un nouveau véhicule.

Il convient de réajuster les crédits budgétaires par le biais d'une décision modificative comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

| Chapitre / article / | Intitulé | MONTANT HT |
|-----------------------------|---|-------------|
| Opération | | |
| D 21 – article 2182 – op 69 | Matériel de transport | + 50 500.00 |
| | Total | + 50 500.00 |
| D 20 – article 2031 – op 88 | Frais études – SECURISATION EP VALLEE DE LA | - 40 000.00 |
| | SAANE | |
| D 020 | Dépenses imprévues | - 10 500.00 |
| | Total | - 50 500.00 |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- Accepte la décision modificative n°1 proposée,
- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.

AVENANT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA STEP HUGLEVILLE EN CAUX / SAINT OUEN DU BREUIL ET LES RESEAUX

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des opérations de construction de la station d'épuration, y compris les réseaux, d'HUGLEVILLE-EN-CAUX / SAINT OUEN-DU-BREUIL, est assurée par la Société « EGIS Eau ».

Depuis l'attribution du marché MOE en 2012, des modifications de programmes ont été décidées :

- Changement d'implantation du poste de relèvement de Saint Ouen du Breuil
- Passage sous la voie SNCF du réseau de refoulement
- Travaux supplémentaires sur la station d'épuration.

L'ensemble de ces modifications ont nécessité :

- un avenant de travaux d'un montant de 32 596,50 € pour la station d'épuration,
- un avenant de travaux d'un montant de 54 522,50 € HT pour les réseaux.

De plus, le franchissement en sous-œuvre du réseau de refoulement des eaux usées en provenance d'HUGLEVILLE-EN-CAUX a nécessité une prestation supplémentaire non prévue au marché MOE, pour l'instruction et le suivi d'un dossier technique relativement complexe.

La Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour, a validé l'avenant proposé pour la maîtrise d'œuvre d'un montant de 9 267.73 € HT, soit une augmentation de 16.8 % par rapport au montant initial du marché répartie comme suit :

- + 5 267,73 € HT pour les prestations MOE prenant en compte les nouveaux montants de travaux.
- + 4 000.00 € HT pour le montage et le suivi du dossier SNCF

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de délibérer sur le choix de la commission d'appel d'offres concernant l'avenant MOE pour la Sté « EGIS Eau ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- APPROUVE le choix de la CAO concernant l'avenant MOE pour les travaux de construction STEP d'HUGLEVILLE-EN-CAUX / ST OUEN-DU-BREUIL,
- AUTORISE le Président à signer tout document s'y afférent,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 article 2315 Opération 9210.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE MARCHE DE TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COMMUNES DE FLAMANVILLE ET DE CRIQUETOT-SUR-OUVILLE

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que par délibération 2016/24 du 30 novembre 2016, l'opération de travaux d'extension du réseau d'assainissement sur les communes de FLAMANVILLE ET CRIQUETOT-SUR-OUVILLE a été approuvé.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 6 juin 2018 pour l'ouverture des plis relatifs à la consultation des travaux d'extensions des réseaux d'assainissement à FLAMANVILLE et CRIQUETOT-SUR-OUVILLE.

La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer aux entreprises suivantes les lots suivants :

- Lot 1: Travaux sur la commune de FLAMANVILLE à l'entreprise DLE Ouest pour un montant de 189 935,00 € HT;
- Lot 2: Travaux sur la commune de CRIQUETOT-SUR-OUVILLE à la SARL STURNO pour un montant de 349 244,50 € HT.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de délibérer sur le choix de la CAO et d'autoriser la signature des documents s'y afférents ainsi que les demandes de subventions nécessaires au bon déroulement des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- APPROUVE le choix de la CAO sur l'attribution du Lot 1 « travaux d'extension du réseau d'assainissement sur la commune de FLAMANVILLE » à l'entreprise DLE Ouest pour un montant de 189 935.00 € HT et l'attribution du Lot 2 « travaux d'extension d'assainissement sur la commune de CRIQUETOT-SUR-OUVILLE » à la SARL STURNO pour un montant de 349 244.50 € ;
- AUTORISE le Président à signer tout document s'y afférent et à demander les subventions nécessaires
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 article 2315 Opération 9270

AVENANT DE MAITRISE D'ŒUVRE – MARCHE EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT COMMUNES DE FLAMANVILLE ET CRIQUETOT-SUR-OUVILLE

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que la rémunération de base du marché Maîtrise d'œuvre signé le 25 mai 2017 avec la Sté EGIS Eau, portait sur un montant prévisionnel d'opérations de 410 000.00 € HT avec un taux d'honoraires de 5,20 %.

Le montant estimatif à l'issue de la phase Projet a été porté à 511 255.00 € HT.

En conséquence il est proposé un avenant d'un montant de 5 265.26 € HT pour régularisation de la rémunération de maîtrise d'œuvre par rapport au montant initial.

Le montant du marché maîtrise d'œuvre passe donc de 21 320.00 € HT à **26 585,26 € HT** soit une augmentation de **24,69** % par rapport au montant initial de la rémunération.

La Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour, a validé l'avenant proposé pour la maîtrise d'œuvre. Il est demandé aux membres du Comité Syndical de délibérer sur le choix de la CAO et d'autoriser la signature de tout document s'y afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- APPROUVE le choix de la CAO concernant l'avenant 1 de la Société EGIS Eau pour le Marché de la Maîtrise d'œuvre des travaux d'Extension des réseaux d'Assainissement Communes FLAMANVILLE et CRIQUETOT-SUR-OUVILLE
- AUTORISE le Président à signer tout document s'y afférent,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 article 2031 Opération 9270.

QUESTIONS DIVERSES

1- Monsieur Jacques LEMERCIER, Commune d'Ouville l'Abbaye, demande au Président où en est le projet de la nouvelle station d'épuration.

Le Président indique qu'il a rencontré le propriétaire du terrain (Mr LOTON) et que les négociations concernant l'acquisition, seront difficiles.

Le contexte ne s'y prêterait pas non plus, car Mr LOTON se serait vu refuser un Certificat d'urbanisme par la commune d'Ouville l'Abbaye.

Un courrier de réponse avec nos propositions est en cours de rédaction.

Mr le Président précise qu'en vue de mener à bien ce projet de station d'épuration, il convient d'ajouter à l'ordre du jour, une délibération pour la mise en place d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Cette Déclaration d'Utilité Publique permettra d'acquérir, le cas échéant, par voie d'expropriation toutes les parcelles privées nécessaires à la réalisation de l'opération.

Pour la nouvelle station, il est nécessaire d'acquérir une superficie de 25 000 m2 de terrain exploitable.

Samuel GENDRIN indique que le dossier a été retenu par la commission départementale de la Seine-Maritime et que celui-ci doit être présenté au plus tard le 15 septembre prochain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- ACCEPTE d'ajouter à l'ordre du jour, la mise en place d'une Déclaration d'Utilité Publique dans le cadre du projet de construction d'une station d'Epuration à OUVILLE L'ABBAYE,
- AUTORISE le Président à signer tous documents s'y afférents.
- 2- Claude LESEIGNEUR demande ce qu'il en est du projet d'achat de terrain appartenant à Mr PLANCHON dans le cadre du projet d'extension de la capacité de la station d'épuration de CRIQUETOT-SUR-OUVILLE.

Le Président, indique que le dossier n'a pas été relancé depuis sa dernière rencontre avec Mr Planchon et que ce sujet doit également être revu.

Mr Le Président fait également le point sur le chantier de la station d'épuration d'HUGLEVILLE-EN-CAUX / ST OUEN-DU-BREUIL actuellement en cours.

Après un passage sur le chantier le matin même, il s'étonne de la faible activité sur le site alors que le temps sec de ces derniers jours laisserait supposer que l'entreprise de terrassement GHTP entreprenne toutes les actions nécessaires pour achever le chantier rapidement.

L'entreprise de terrassement a indiqué finir les terrassements le 31 juillet, ce qui sera vérifié.

La séance a été levée à 18h55